



Enquêtes publiques

B.O. n° 20 du 17.05.2013

Commune de Bagnes

Mise à l'enquête publique

Plan des zones de dangers hydrologiques – Torrent du Fregnoy

En application de l'article 16 de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, d'entente avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, l'Administration communale met à l'enquête publique le projet de plans des zones de dangers hydrologiques du torrent du Fregnoy.

Le dossier (plans et prescriptions) peut être consulté auprès du Service routes et cours d'eau, bâtiment SIB, Place de Curala 5 au Châble, aux heures d'ouverture habituelles.

Les remarques et oppositions éventuelles doivent être déposées auprès de l'Administration communale, par écrit et dûment motivées, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, à l'adresse suivante :

Commune de Bagnes - Travaux Publics - SRCE - Place de Curala 5 - 1934 Le Châble

Le Châble, le 17 mai 2013

L'Administration communale